

Procès-verbal de séance

Séance du 20 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un le vingt octobre à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 12 octobre 2021, s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

<p>PRESENTS : Sabrine ARTERO, Laetitia BAILLY, Alain BRANTUS, Pauline BRACONNIER, Lydie DELMOTTE, Philippe GUICHARD, Isabelle KIT, Alain LAMBERT, Ghislaine LANOIR, Vincent MOSSAZ, Philippe RAMAYE, Dominique REY, Maurice TRUCK, Thomas WIART</p> <p>EXCUSEE : Magali CHERRARED (<i>pouvoir à L. Bailly</i>)</p> <p>ABSENT :</p>	<p>Nombres de membres :</p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 15</p>
---	--

Dominique Rey est nommé secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 08 septembre 2021, à l'unanimité.

Délibération n° 2021/10/32

Personnel. Modalités de remplacement de la secrétaire de mairie pendant son arrêt maladie. Création d'un emploi accessoire

Monsieur le Maire rappelle l'absence de la secrétaire de mairie pendant la période du 1^{er} juin au 25 juillet 2021 et la nécessité de disposer temporairement et dans l'urgence d'un concours en matière administrative. Il convier de rappeler également que les élections départementales et régionales se sont déroulées en juin. Grâce au dévouement et aux compétences de la secrétaire de mairie de Chêne-en-Semine, la continuité du service a pu être assuré sur notre commune.

Aussi il est proposé de créer un emploi accessoire pour cette secrétaire qui a assuré cette mission en complément de son temps de travail. Une prime forfaitaire lui sera attribuée au titre de rémunération accessoire pour l'exercice de ces fonctions.

Qu'elle en soit ici remerciée, ainsi que Monsieur le Maire de Chêne-en-Semine, sans l'accord duquel ce remplacement n'aurait pu être réalisé.

Unanimité

Délibération n° 2021/10/31

Déneigement et élagage des voies communales. Signature d'une convention de prestation

Monsieur le Maire rappelle que, si la commune est équipée d'un tracteur et des équipements adaptables nécessaires au déneigement et à l'élagage, elle ne dispose pas toujours du personnel suffisant pour réaliser les opérations susvisées.

Le GAEC des Charmassy, groupement d'agriculteurs de la commune qui assurait jusqu'à ce jour ces prestations par le biais d'une convention signée en 2008, a déclaré mettre fin à son contrat à compter de cet hiver 2021/2022.

Monsieur Yannick VERNE, domicilié à Saint-Germain-sur-Rhône et inscrit au registre du commerce et des sociétés pour exercer des opérations de déneigement et d'élitage, propose de mettre ses services à disposition de la commune.

Une convention sera signée entre la commune et Monsieur Verne, selon les modalités suivantes (tarifs hors taxes, montant de la TVA en fonction de la réglementation en vigueur selon la prestation assurée, aucune clause de révision n'étant envisagée) :

- tarif horaire pour élitage : 32€
- tarif horaire pour déneigement de jour, entre 7 heures et 20 heures : 35€
- tarif horaire pour déneigement de nuit, entre 20 heures et 7 heures : 42€
- tarif horaire pour déneigement dimanche et jour férié : 42€

Cette convention, conclue pour cet hiver 2021/2022, sera renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties avant le 30 avril de l'année précédant la saison hivernale.

L'assurance souscrite par la commune couvre les prestations demandées à cet entrepreneur.

Unanimité

Délibération n° 2021/10/29

Finances. Ajustements budgétaires de fin d'année

Décision modificative n° 1 sur le budget principal 2021

Quelques ajustements à réaliser sur le budget principal (correction d'imputations comptables), sans incidence sur les montants prévus.

Unanimité

Délibération n° 2021/10/28

Budget principal. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022

Préalablement au vote du budget primitif 2022 du budget principal, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente le cas échéant, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2021, à savoir :

- | | | |
|----------------|-----------------|----------|
| - Chapitre 20. | Article 2051 : | 250€ |
| - Chapitre 21. | Article 2111 : | 37.500€ |
| | Article 2117 : | 2.500€ |
| | Article 21568 : | 42.250€ |
| | Article 2158 : | 3.750€ |
| | Article 2181 : | 1.250€ |
| | Article 2183 : | 866€ |
| | Article 2184 : | 2.500€ |
| | Article 2188 : | 500€ |
| - Chapitre 23. | Article 2313 : | 278.426€ |
| | Article 2315 : | 37.500€ |

Unanimité

Délibération n° 2021/10/30

Service de l'eau. Tarif des prestations d'accès au réseau

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/12/70 en date du 17 décembre 2014 portant sur le règlement du service de l'eau,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2014/12/71 en date du 17 décembre 2014 portant sur le montant des droits de raccordement au réseau d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2015,

Considérant qu'il convient d'actualiser ces tarifs en tenant compte de prestations à exécuter lors de déplacements de compteurs d'eau déjà existants,

Le conseil municipal :

- **MAINTIENT** les tarifs des prestations (*tarifs TTC facturés à la date de dépôt de la demande*) effectuées sur le réseau d'eau potable communal, à savoir :

Demande de nouveau raccordement au réseau d'eau potable :

- forfait raccordement logement individuel : 1200€
- forfait raccordement logement jumelé : 1200€ x 2 = 2400€
- forfait raccordement logement collectif (à partir de trois appartements) : 1800€ + 100€ par compteur

Enregistrement d'un nouvel abonné : 25€

Frais d'ouverture / de fermeture, à la demande de l'abonné ou à l'initiative de la collectivité : 25€ la prestation

Frais de réduction de débit (*pour factures impayées*) : 50€

- **AJOUTE** la prestation suivante concernant le déplacement d'un compteur à l'extérieur de la propriété, et ce à effet immédiat :
 - à la demande de l'abonné : 1200€
 - à l'initiative de la collectivité : gratuité pour l'abonné

Unanimité

Questions diverses et informations

- Agenda fin 2021 / début 2022
 - voyage des aînés le 23 novembre
 - distribution des colis des aînés le 18 décembre 2021
 - vœux du maire le 28 décembre à 19h00
 - repas des aînés le 19 mars 2022
 - cérémonie de la fête des mères le 28 mai à 19h00

La commission «fêtes et cérémonies - CCPAS» a la charge de l'organisation de ces manifestations

- Forêt communale. Un grand nettoyage est en cours par l'ONF aux abords de la Route des Bois. 750m³ de bois devraient être vendus au profit de la commune. 11.000 pieds seront replantés (chêne sessile et alisier torminal).
- Monsieur le Maire souhaite faire un point sur l'organisation des commissions municipales. Depuis l'élection municipale en mars 2020, en pleine crise sanitaire, seules les assemblées délibérantes étaient autorisées à se réunir, sous condition de respect strict des règles et sans public. Les associations et les syndicats ont dû patienter pour pouvoir organiser leurs réunions syndicales, les réunions des commissions municipales étaient également interdites. Cependant, la vie reprend peu à peu et les commissions peuvent désormais envisager de fonctionner, que ce soit sous l'impulsion de leur vice-président ou à la demande des membres, mais avec des projets objectifs, réalistes et pragmatiques, en gardant toujours à l'esprit les engagements pris lors de la campagne électorale.

Monsieur le Maire précise que toutes les convocations doivent être officielles, avec une feuille de présence visée et retournée en mairie. Les commissions suivantes devront ainsi se réunir très rapidement :

- entretien des sentiers et de la forêt communale / prévoir deux journées de travail
- communication / toujours veiller à la mise à jour du site internet. Une discussion s'engage sur la possibilité de créer une page Facebook. Attention cependant au respect de la protection des données et des informations publiées.
- travaux / beaucoup de travail réalisé et à venir. Un grand merci à l'adjoint aux travaux, Alain Brantus
- urbanisme / Rappel concernant les dossiers : ils ne deviennent publics qu'après la notification de l'arrêté signé par le maire. Ne sont consultables que par les membres de cette commission pendant leur délai d'instruction. Quant au PLUi, une modification simplifiée du règlement a été prise par la CCUR, mais cette décision n'est pas encore exécutoire à ce jour.

Laetitia Bailly fait part de son ressenti sur le manque d'échanges entre élus. Tout le monde en prend acte et tentera d'y remédier.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h45

Le Maire,
Alain LAMBERT

